



MAIRIE DE LA HALLOTIERE

Département de La Seine-Maritime

Arrondissement de Dieppe
76780 LA HALLOTIERE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget 2021 a été voté le **quatorze avril 2022** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le **quatorze avril 2022**.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la préfecture, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement et d'investissement : compte administratif 2021

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune de **La Hallotière** :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions (Communauté de communes des 4 rivières) et des revenus locatifs des biens immobiliers, de la mise à disposition à 20% d'un agent communal (commune de La Feuillie).

b) Résultat de l'exercice 2021 :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations.

Les salaires chargés de **50 596,89 €** (personnel titulaire, non titulaire et le salaire des intervenants extérieurs) représentent **31,18 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentaient **146 046,16 euros**, en 2021 elles représentent **157 803,37 euros** soit une augmentation de **9,25%** du budget de fonctionnement.

Cette augmentation s'explique par une hausse des indemnités des élus (7 mois sur 2020), à l'intervention extérieure pour formation de la secrétaire de mairie, des travaux sur les bâtiments communaux et des réparations sur le véhicule utilitaire de voirie.

L'excédent budgétaire en fonctionnement est positif avec un bilan de clôture 2021 de + **28 504,98 euros** soit un bilan général de + **148 519,46 euros**.

En investissement le bilan de clôture 202 est déficitaire de - **49 405,88 euros** et un bilan général de - **35 780,42 euros**.

Le déficit s'explique par les travaux de renforcement de voirie rue de la Mare Engrand, l'achat d'un véhicule utilitaire, d'un tracteur tondeuse, d'un taille haies et le changement des deux fenêtres de la mairie pour un montant total de **77 259,91 euros**. Les subventions perçues de **23 913,65 euros** n'ont pu compenser les dépenses engagées en investissement.

Le bilan général section de fonctionnement et d'investissement 2021 est négatif de **20 900,90 euros**. La subvention de **5 721 euros** pour l'achat du véhicule utilitaire est comptabilisée sur l'année 2022. L'approvisionnement au compte 1068 en investissement permettra de réguler les différentes dépenses d'investissement en 2022.

La commune pourra financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau sauf pour les projets d'ampleur en nécessitant, en particulier un emprunt à court terme de 230 000 euros pour la mise aux normes DECI qui sera remboursé en intégralité après le versement des subventions attendues (DETR, DSIL et Département).

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : pour 2020 la commune a perçu **56 626,00 euros** ; pour l'année 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation, nous prévoyons une recette de **50 000,00 euros**.
- Les dotations versées par l'Etat.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.
- Les revenus des immeubles
- La mise à disposition de l'agent communal pour la commune de La Feuillie pour une durée hebdomadaire de 20% soit 1 journée de 7 heures par semaine.

c) Les principales dépenses et recettes de la section pour le Compte Administratif 2020:

- En fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	25 452,13 €	Excédent brut reporté	120 014,48 €
Dépenses de personnel	50 596,89 €	Recettes des services	10 400,55 €
Autres dépenses de gestion courante	57 241,99 €	Impôts et taxes	56 626,00 €
Dépenses financières	326,67 €	Dotations et participations	94 713,68 €
Dépenses exceptionnelles	0,00 €	Autres recettes de gestion courante	7 506,13 €
Atténuations de produits	9 061,00 €	Recettes exceptionnelles	6 000,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Atténuations de charges	1 182,30 €
Total dépenses réelles	141 923,68 €	Produits des services	8 939,75 €
Charges (écritures)	15 879,69 €	Total recettes réelles	186 308,35 €

d'ordre entre sections)			
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Total général	157 803,37 €	Total général avec report	306 322,83 €

Résultat année 2021 en fonctionnement:

- Dépenses : - 157 803,37 €
- Recettes : + 186 308,35 €

+ 28 504,98 €

Soit un excédent de fonctionnement pour l'année 2020 avec l'excédent brut reporté de + 148 519,46 €

- **En investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit reporté			
Remboursement d'emprunts	3 121,42 €	Solde d'investissement reporté	13 625,46€
Achat véhicule utilitaire		Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Achat tracteur tondeuse			
Achat taille haies	24 120,00 €		
Changement fenêtre mairie	3 069,00 €		
	602,95 €		
	1 656,36 €		
Travaux de voirie (à lister)		FCTVA	3 994,59 €
Renforcement voirie Mare	47 811,60 €	TLE	0,00 €
Engrand		Taxe d'aménagement	343,38 €
Immobilisations incorporelles	726,17 €	Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Remboursement emprunts	5 328,04 €	Cessions d'immobilisations	0,00 €
		Taxe aménagement	0,00 €
		Subventions	23 913,65 €
Total dépenses réelles	83 314,12 €	Emprunt / Caution	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	9 879,69 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	15 879,69 €
Total général	93 193,81 €	Total général avec report	57 413,39 €

Résultat 2020 :

- Dépenses : - 93 193,81 €
- Recettes : + 57 413,39 €

+ 35 780,42 €

Soit un déficit d'investissement pour l'année 2021 de **35 780,42 €** soit un résultat de clôture en fonctionnement et investissement de **112 739,04 euros**.

d) La fiscalité :

Les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 25,36 % pour le département de la Seine-Maritime. Ce taux est à additionner à notre taux de foncier bâti 2020 soit un taux de **39,34%**

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- concernant les ménages
 - Foncier bâti = 39,34 %
 - Foncier non bâti = 31,19 %
- concernant les entreprises
 - CFE = 15,26 %

II. La section d'investissement en 2021

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de notre commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de notre commune regroupe :

En dépenses :

b) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

➤ En fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	47 439,04 €	Excédent brut reporté	112 739,04 €
Dépenses de personnel	59 900,00 €	Recettes des services	0,00 €
Autres dépenses de gestion courante	63 500,00 €	Impôts et taxes	50 000,00 €
Charges Financières	1 000,00 €	Dotations et participations	85 500,00 €
Dépenses exceptionnelles	1 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	5 500,00 €
Dotation aux amortissements et provisions	0,00€		
Atténuations de produits	11 000,00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Dépenses imprévues	11 000,00 €	Atténuations de charges	0,00 €
Total dépenses réelles	195 839,04 €	Produits des services	7 100,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Total recettes réelles	148 100, €
Virement à la section	65 000,00 €	Produits (écritures d'ordre	0,00 €

d'investissement		entre sections)	
Total général	260 839,04 €	Total général avec report	260 839,04 €

En fonctionnement, le budget primitif 2021 est équilibré à **260 839,04 €**

➤ **En investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit reporté	35 780,42 €	Solde d'investissement reporté	0,00
Remboursement d'emprunts	17 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	65 000,00 €
- Matériel informatique	2 000,00 €	FCTVA	13 668,81
- Terrain multisports	78 243,81€		
- Travaux église	9 440,00 €		
- Défense incendie	230 000,00€		
Travaux de voirie :		Excédent fonctionnement capitalisé	35 780,42
- Renforcement réseau voirie Mare Engrand	0,00 €	Emprunts reçus	230 000,00 €
Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	Taxe aménagement	0,00 €
Autres dépenses	1 182,00 €	Subventions	30 197,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Opérations patrimoniales	0,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 000,00 €
Total général	375 646,23 €	Total général avec excédent	375 646,23 €

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Création d'un terrain multisports de 73 243,81 €
- Travaux de rénovation de l'église 9 440,00 €
- Achat matériel informatique pour un montant de 2 000,00 €
- Installation et création de réserves défense incendie (PEI) pour répondre aux normes DECI pour un montant de 230 000,00 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de l'état (DETR 40%, DSIL 15%) et du département 25% pour la mise aux normes des défenses incendie pour répondre au cahier des charges de la réglementation DECI. La commune a sollicité plus de 150 000 euros de subventions.

- Une demande de subvention auprès de la préfecture (DETR 25%), fonds LEADER 25%, DSIL 15% et département 30% pour la création d'un terrain multisports.

Fait à La Hallotière le 14 avril 2022

Le Maire,



S. JOLY